

ARTISANS ECO-ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Fortuneau
8, chemin de Fortuneau, 26200 MONTELMAR
449 916 295 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 39 190 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	39 190 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 38,42 euros par action	39 190 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 2 mai 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 39 190 ,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

. Exercice clos le 30 septembre 2020 :
150 000,00 euros, soit 147,06 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

. Exercice clos le 30 septembre 2021 :
150 000,00 euros, soit 147,06 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

. Exercice clos le 30 septembre 2022 :
90 495,00 euros, soit 88,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 495,00 euros

Certifié conforme
Le Président



SASU ARTISANS ECO-ENERGIE

Annexe aux comptes de l'exercice clos-le 30/09/2023





Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1	Évènements principaux.....	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2	Informations relatives au bilan.....	3
2.1	Actif.....	3
2.1.1	Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2	Immobilisations corporelles.....	3
	Augmentations.....	3
	Diminutions.....	3
2.1.3	Tableaux des amortissements.....	4
2.1.4	Créances.....	4
2.2	Passif.....	6
2.2.1	Capitaux propres.....	6
2.2.2	Dettes financières et autres dettes.....	7
2.2.3	Charges à payer.....	8
3	Informations relatives au compte de résultat.....	9
4	Règles et méthodes comptables.....	10
	Conséquences de l'événement Covid-19.....	10



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	-	-
Construction sur sol propre	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	583	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-



2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	2 829	-	-	-	-	2 829
Corporelles	85 289	27 495	-	-	-	112 784
Financières	-		-		-	-
TOTAL	88 118	27 495	-	-	-	115 613

2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	2 200	2 200	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	11 650	11 650	-
	Autres créances clients	40 029	40 029	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
		Impôt sur les bénéfices	22 886	22 886
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 686	4 686	-



	État et autres collectivités publiques	Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance			3 831	3 831	-
TOTAL			85 282	85 282	-



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	50 000	-	-	50 000
Primes, réserves et écarts	87 646	-	-	87 646
Report à nouveau	4 279	-	-	4 279
Résultat	90 495	-	51 304	39 190
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	232 420	-	51 305	181 116

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 1020 actions de 42,02 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	29 482	7 959	21 522	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	52 405	52 405	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 411	7 411	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	6 919	6 919	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	7 230	7 230	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 862	1 862	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	27 283	27 283	-	-
Autres dettes	265	265	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	132 856	111 334	21 522	-



2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	5 040
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	81
Autres charges fiscales	1 069
Divers	-
TOTAL	6 191



3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	732 155	-	732 155
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	732 155	-	732 155



4 Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

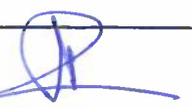
Désignation de l'entreprise : SASU ARTISANS ECO-ENERGIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 8 CHEMIN DE FORTUNEAU 26200 MONTELMAR Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 44991629500024 Néant

				Exercice N clos le,			
				31/01/2013			
		Brut	Amortissements, provisions	Net			
		1	2	3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2829			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	14000	14000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10051	9104	947	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	189317	103680	85637	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2200		2200	
	TOTAL (II)		BJ	BK	218398	115613	102784
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	12926	BM	12926
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	51678	BY	4255	47423
		Autres créances (3)	BZ	27572	CA		27572
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	119434	CG		119434	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	3830	CI		3830	
TOTAL (III)		CJ	215442	CK	4255	211187	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	433840	IA	119868	313971

Revois : (1) Dont droit au bail : CP 2200 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CR (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« certifié conforme Mr Vincent GUENICHE, Président » 

Édité à partir de Loop V5.3.0

Désignation de l'entreprise		SASU ARTISANS ECO-ENERGIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N 30092023	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....50000..)	DA	50000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	82646		
	Report à nouveau	DH	4279		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39190		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	181115		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	29481		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	236		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52405		
	Dettes fiscales et sociales	DY	23421		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	27311		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	132856			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	313971		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	111333			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.